

La Guerche de Bretagne, le 31 Août 2021

**A l'attention des familles et tuteurs des
résidents d'EHPAD**

N/Réf. : CB/BB 2021.62

Objet :

campagne de rappel du vaccin anti covid en EHPAD.

Madame, Monsieur,

Le Président de la République a annoncé le 11 août dernier le lancement de la campagne de rappels de vaccins anti-Covid-19 à l'automne 2021, à destination des personnes les plus vulnérables, conformément aux différents avis scientifiques rendus.

L'Agence Régionale de Santé vient de nous communiquer les éléments suivants pour organiser dans les plus brefs délais cette troisième injection en EHPAD et USLD :

- Les résidents doivent disposer d'un schéma vaccinal complet et consentir oralement à la vaccination,
- Un délai d'au moins 6 mois entre la primo-vaccination et la dose de rappel est requis,
- Le rappel s'effectuera avec le vaccin ARNm Pfizer, à l'identique des deux précédentes injections réalisées,
- Les modalités de vaccination restent identiques, celle-ci s'effectuant sous la surveillance d'un médecin.

Nous sommes en train de commander les vaccins nécessaires à la réalisation de ce rappel et projetons de vacciner les résidents réunissant les conditions prédéfinies à partir du 2 septembre prochain.

Par ailleurs, la note ministérielle insiste sur le fait que les gestes barrière doivent continuer à s'appliquer quel que soit le statut vaccinal des résidents et de leurs visiteurs. Nous vous remercions de rester attentif à cette recommandation.

Restant à votre écoute,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le Directeur,
La Directrice déléguée du CH de La Guerche,

Chantal BANNETEL

